



Communiqué de presse

FNADE et FEDEREC, les deux organisations professionnelles des Industries de l'Environnement, du Recyclage et de la Valorisation des Déchets, préparent la création d'une Confédération.

La FNADE, organisation professionnelle représentative des industriels de la dépollution et l'environnement, et FEDEREC, fédération représentative des entreprises du recyclage, ont signé un protocole d'accord qui pose les bases d'une confédération dont la mission sera de porter d'une même voix les sujets prioritaires et stratégiques des entreprises du secteur de l'environnement.

Paris, le 6 octobre 2015

L'année 2015, fortement marquée, d'une part, par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, le paquet européen Economie Circulaire, et d'autre part la COP 21, sera aussi l'année du rapprochement entre la FNADE et FEDEREC qui souhaitent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Unies autour d'un projet rassembleur pour les Industries de l'Environnement, du Recyclage et de la Valorisation des Déchets, les deux fédérations entendent porter et défendre leur vision commune de la filière auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes du secteur. Elles partagent une même volonté d'inscrire le déchet comme une ressource dans le modèle circulaire. La valorisation de la matière première issue du recyclage d'une part, et la valorisation énergétique des déchets non recyclables d'autre part, permettent de développer une filière industrielle dynamique et innovante, créatrice d'emplois non délocalisables. Cette filière contribue donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles.

Trois premiers axes de travail ont été définis :

- L'économie circulaire, pour que les matières et l'énergie produites par les déchets s'inscrivent dans un schéma économique où les industriels consommateurs de ces ressources soient assurés d'y trouver qualité, performance, constance de flux et coût acceptable.
- La fiscalité environnementale, afin d'innover et de permettre de nouveaux investissements industriels nécessitant visibilité, stabilité et favorisant les débouchés et la compétitivité du déchet-ressource.

- Les REP - Responsabilité Elargie du Producteur - afin de donner un nouvel élan à un modèle qui a fait ses preuves mais qui nécessite aujourd'hui une adaptation au profit d'un meilleur équilibre entre les acteurs.

« Avec ce projet de confédération, de nouvelles perspectives en termes d'emploi et d'innovation se dessinent, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de nos métiers, qui sont indispensables à la nouvelle économie de la ressource " souligne Jean-Marc Boursier, Président de la FNADE.

« Face aux actuels enjeux industriels et environnementaux de la gestion efficace des ressources, et de l'empreinte carbone, ce rapprochement permettra de renforcer le positionnement de nos métiers dans l'économie circulaire" précise Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle représente au travers de ses 8 syndicats : 234 entreprises - 2 140 établissements - 11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires - 52 955 salariés.

FEDEREC, Fédération Des Entreprises du RECycle est l'organisation professionnelle représentative des entreprises françaises du recyclage. Elle représente à travers ses 8 Syndicats Régionaux et 12 Branches "métiers" : 1300 entreprises - 2 515 établissements - 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires - 26 468 salariés.

Communication FNADE : Marie-Claire Pepiot

FNADE - 33 rue de Naples - 75008 PARIS

Tel : 01-53-04-32-90

mc.pepiot@fnade.com

Direction de la Communication FEDEREC :

Carina Orru

carina.orruf@federec.com

Contact presse :

PROFIL PR

Olivia CHABBERT

01 56 26 72 30 / 06 60 48 25 22

ochabbert@agence-profile.com

Claudia ROUX

01 56 26 72 15 / 06 28 45 59 72

croux@agence-profile.com